EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000



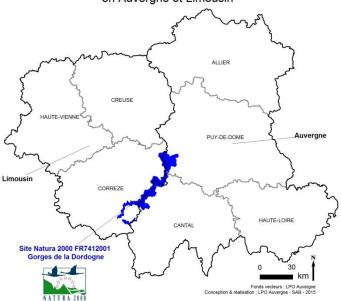


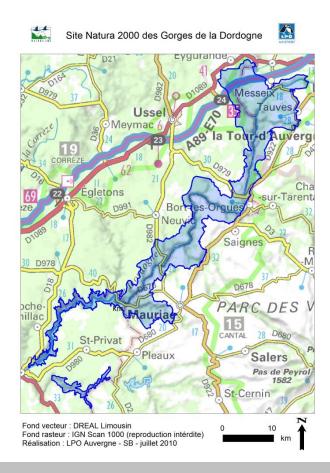
FICHE DE SYNTHESE

Z.P.S. des Gorges de la Dordogne

1- LOCALISATION DU SITE

Le site Natura 2000 FR7412001 Gorges de la Dordogne en Auvergne et Limousin





2- CARTE D'IDENTITE DU SITE

Code: FR 7412001

Statut : Zone de Protection Spéciale **Directive européenne** : Oiseaux

Région concernée : Auvergne et Limousin

Département concerné: Cantal (15), Corrèze (19) et Puy-de-Dôme (63).

Communes concernées : 63 communes

Superficie: 46 037 ha

Altitude minimum: 191 m (Argentat, 19) Altitude maximum: 934 m (Avèze, 63)

Patrimoine d'intérêt européen : 16 espèces prioritaires d'oiseaux nicheurs

AM désignation du site : 3 mars 2006

Date de validation du Document d'objectifs par le Copil : 13 septembre 2011

AP de validation du Document d'objectifs : 14 mai 2012

Charte: 14 mai 2012

Opérateur local : LPO Auvergne et SEPOL

3- DESCRIPTIF DU SITE

Située dans la partie amont du bassin de la Dordogne, rivière classée réserve mondiale de biosphère de l'UNESCO, la ZPS des Gorges de la Dordogne s'étend sur près de 80 kilomètres de gorges boisées entre l'Auvergne et le Limousin. Le périmètre inclut quelques kilomètres de gorges affluentes (Chavanon, Auze, Maronne) et une partie des plateaux environnants.

16 espèces d'oiseaux d'intérêt européen se reproduisent au sein de la zone, dont 14 de façon régulière. La moitié est constituée de rapaces diurnes. Ainsi, deux espèces d'aigles rares et localisés y trouvent refuge : **l'aigle botté** et **le circaète Jean-le-Blanc**. **Le milan royal**, espèce menacée dont la répartition est limitée à l'Europe, est également un oiseau emblématique du site. Ces rapaces recherchent la quiétude des forêts situées sur les pentes accidentées pour se reproduire, mais chassent également sur les zones ouvertes des plateaux. D'autres rapaces forestiers ou nichant dans les milieux rocheux exploitent aussi les gorges pour se reproduire et les plateaux pour s'alimenter : milan noir, bondrée apivore, faucon pèlerin et grand-duc d'Europe. Cette zone Natura 2000 constitue donc un espace écologique cohérent pour la préservation de ces espèces d'intérêt européen.

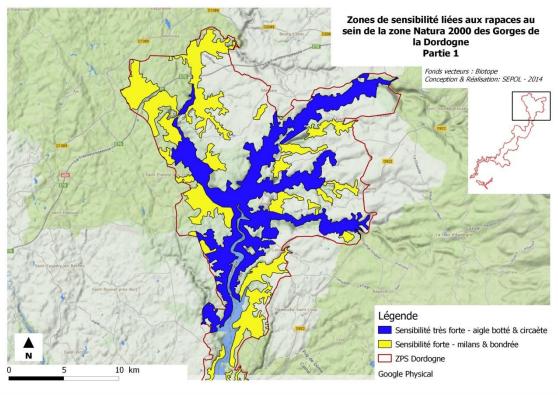
Les forêts spontanées de feuillus couvrant les pentes des gorges cumulent les plus forts enjeux, en lien avec une faible présence des activités humaines les plus impactantes. Elles forment un continuum écologique exceptionnel, s'étendant sur 70 000 hectares et 150 kilomètres de part et d'autre de la Dordogne, dont une grande partie est classée Natura 2000. Aux côtés des rapaces, trois espèces de pics d'intérêt européen y sont présentes (pic noir, pic mar et le rare pic cendré). D'autres espèces d'intérêt européen sont liées aux landes (busard Saint-Martin, engoulevent d'Europe), milieux désormais relictuels, aux milieux agricoles bocagers (alouette lulu, pie-grièche écorcheur) et même aux milieux aquatiques (martin-pêcheur d'Europe). Les habitats fréquentés par l'ensemble de ces oiseaux composent un site également remarquable sur le plan paysager, connu et apprécié des auvergnats et des limousins.

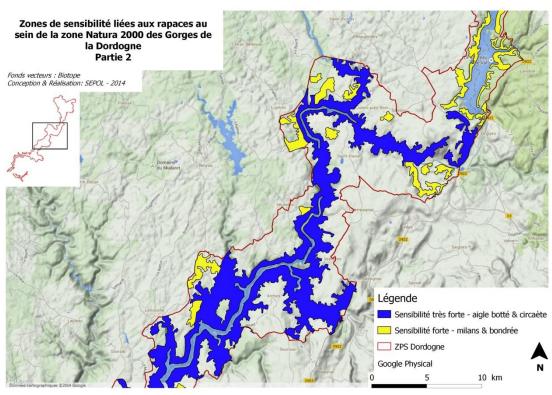
4- LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE

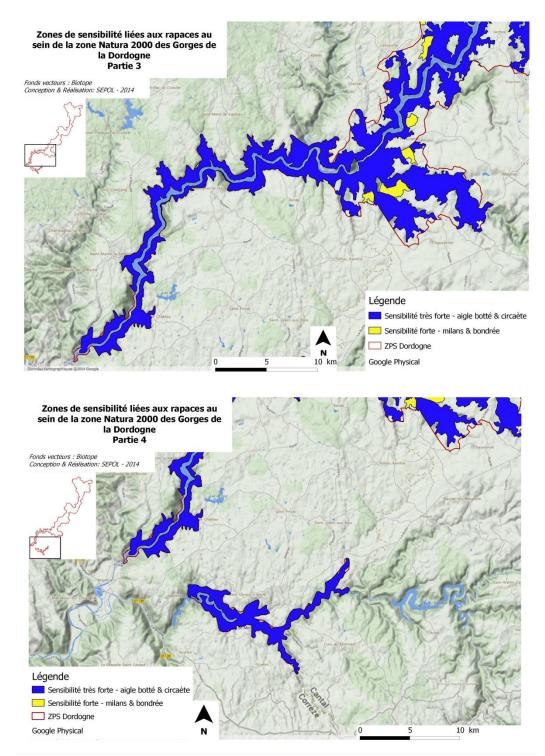
^{*} espèces prioritaire

| Nom | Nom latin | Code Natur a 2000 | | Menaces principales sur le site |
|-------------------------|-----------------------|----------------------------|-------------------|---|
| Cigogne noire | Ciconia ciconia | A379 | 1 couple suspecté | Dérangement au nid par travaux forestiers ou fréquentation. |
| Bondrée apivore | Pernis apivorus | A072 | >20 couples | Electrocution, collision réseau électrique. Intensification agricole, exploitation forestière. |
| Milan noir | , | A072 | >50 couples | Dégradation des zones humides, empoisonnements par |
| Willati fioli | Milvus migrans | A073 | , | usage des rodenticides, braconnage. |
| Milan royal | Milvus milvus | A074 | 10 à 21 couples | Empoisonnements par rodenticides ou autres, braconnage, travaux forestiers, intensification agricole. |
| Circaète Jean-le-Blanc | Circaetus gallicus | A080 | 6 à 8 couples | Dérangement au nid par travaux forestiers ou fréquentation. Intensification agricole. |
| Busard Saint-Martin | Circus cyaneus | A082 | 1 à 4 couples | Dégradation des habitats favorables de landes par intensification ou déprise agricole. |
| Aigle botté | Aquila pennata | A092 | 12 à 16 couples | Dérangement au nid par travaux forestiers ou fréquentation. Intensification agricole. |
| Faucon pèlerin | Falco peregrinus | A103 | 9 à 10 couples | Dérangement par fréquentation humaine (escalade), empoisonnements (pollution), désairage (trafic). |
| Grand-duc d'Europe | Bubo bubo | A215 | 7 à 12 couples | Dérangement par fréquentation humaine (escalade), braconnage, collision ou électrocution réseau électrique. |
| Engoulevent d'Europe | Caprimulgus europaeus | A224 | >50 couples | Dégradation des habitats favorables de landes par intensification ou déprise agricole. |
| Martin-pêcheur d'Europe | Alcedo atthis | A229 | inconnu | Pollution des eaux. Artificialisation des berges. |
| Pic cendré | Picus canus | A234 | Reprod. suspectée | Exploitation forestière : coupes à blanc, disparition des |
| Pic noir | Dryocopus martius | A236 | >40 couples | arbres âgés, dérangement. |
| Pic mar | Dendrocopos medius | A238 | Effectif inconnu | |
| Alouette Iulu | Lullula arborea | A246 | >100 couples | Intensification voire déprise agricole, déclin des insectes par |
| Pie-grièche écorcheur | Lanius collurio | A338 | >500 couples | usage des phytosanitaires. |

6- CARTOGRAPHIE AVEC LES ZONES A ENJEUX A INTEGRER







Périodes et distances de sensibilité autour du nid des espèces très sensibles au dérangement

| Espèce | Début de la reproduction | Fin de la reproduction | Distance minimale à respecter autour du nid |
|------------------------|--------------------------|---------------------------|--|
| Cigogne noire | 1 ^{er} mars | 1 ^{er} septembre | 300 mètres |
| Bondrée apivore | 1 ^{er} mai | 1 ^{er} septembre | 150 mètres |
| Milan noir | 15 mars | 15 juillet | 150 mètres |
| Milan royal | 15 février | 15 juillet | 150 mètres |
| Circaète Jean-le-Blanc | 15 mars | 1 ^{er} septembre | 250 mètres |
| Aigle botté | 1 er avril | 15 août | 250 mètres |
| Faucon pèlerin | 1 ^{er} février | 20 juin | 200 mètres |
| Grand-duc d'Europe | 1 ^{er} décembre | 1 ^{er} août | 200 mètres |

7- LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DU SITE

| Objectifs | Espèces concernés en indiquant le niveau de priorité | Types de mesures proposées |
|---|---|---|
| | <u>Maximal</u> – <u>Elevé</u> – Modéré – Faible | |
| 1 - Intégrer les besoins écologiques de l'avifaune d'intérêt communautaire dans l'activité sylvicole | | Inventorier les couples de rapaces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux sur les parcelles engagées dans la Charte Natura 2000 Etude sur les zones à enjeux Accompagner les structures compétentes dans l'acquisition de terrain à forte valeur patrimoniale à des fins de conservation Mise en œuvre et suivi des contrats forestiers Mise en place d'outils réglementaires de protection des espaces naturels |
| 2 - Accompagner et valoriser une agriculture respectueuse de l'environnement | Maintien des populations d'Aigle botté Maintien ou restauration des populations de Milan royal Maintien des populations de Circaète Jean-le-Blanc Maintien des potentialités d'accueil de Cigogne noire Restauration des populations de Busard Saint-Martin Maintien des populations de Faucon pèlerin Maintien des populations de Grand-duc d'Europe Maintien ou restauration des populations d'Engoulevent d'Europe Maintien des populations de Bondrée apivore Maintien des populations de Milan noir Maintien des populations d'Alouette Iulu Maintien des populations de Pie-grièche écorcheur Maintien des potentialités d'accueil de Martin-pêcheur d'Europe | Faire contractualiser les MAET Favoriser une lutte du Campagnol terrestre respectueuse de l'avifaune par un projet pilote sur une commune du site (entre autres piégeage) Mise en place d'une placette d'équarrissage naturel pour le Milan royal |
| 3 - Maintenir et restaurer des zones de landes par un retour de certaines activités humaines | | Faire contractualiser les MAET Accompagner les structures compétentes dans l'acquisition de terrain à forte valeur patrimoniale à des fins de conservation |

| 4 - Intégrer les besoins écologiques de l'avifaune d'intérêt communautaire dans l'aménagement du territoire | Maintien des populations d'Aigle botté Maintien ou restauration des populations de Milan royal Maintien des populations de Circaète Jean-le-Blanc Maintien des potentialités d'accueil de Cigogne noire Restauration des populations de Busard Saint-Martin Maintien des populations de Faucon pèlerin Maintien des populations de Grand-duc d'Europe Maintien des potentialités d'accueil de Pic cendré Maintien des populations de Pic mar Maintien des populations de Pic noir Maintien ou restauration des populations d'Engoulevent d'Europe Maintien des populations de Bondrée apivore Maintien des populations de Milan noir Maintien des populations d'Alouette Iulu Maintien des populations de Pie-grièche écorcheur Maintien des potentialités d'accueil de Martin-pêcheur d'Europe | Impact des installations électriques : étude et partenariat RTE / ERDF Impact des produits antiparasitaires : étude de différentes méthodes de prophylaxie et impacts sur l'entomofaune et ses prédateurs Accompagner les communes et les clubs dans la mise en place de zonages pour la pratique des sports motorisés Encourager les communes à s'engager en faveur de l'environnement Encourager la mise en place des Refuges LPO dans les zones non éligibles à la Charte Natura 2000 Développer des partenariats Participation aux réunions de politiques territoriales Assistance technique aux services de l'état pour les évaluations d'incidences sur les sites Natura |
|---|---|---|
| A - Porter à connaissance les informations du site Natura 2000 aux usagers | Objectif transversal applicable à toutes les espèces | 2000 Mise en place d'outils de communication : plaquette et exposition Créer et animer un site Internet Développer des partenariats Réaliser un guide des bonnes pratiques à destination des usagers Participer aux réunions de vulgarisation et formations existantes Intégrer de l'information sur le site Natura 2000 dans les activités de randonnée |
| B - Valoriser le patrimoine naturel souvent méconnu et porter à connaissance les pratiques respectueuses de ce patrimoine | Objectif transversal applicable à toutes les espèces | Encourager les communes à s'engager en faveur de l'environnement Mise en place d'outils de communication : plaquette et exposition Créer et animer un site Internet Développer des partenariats Réaliser un guide des bonnes pratiques à destination des usagers |

| | | Participer aux réunions de vulgarisation et formations existantes Intégrer de l'information sur le site Natura 2000 dans les activités de randonnée Reportage télévisé |
|--|--|---|
| site | Objectif transversal applicable à toutes les espèces | Inventorier les couples de rapaces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux sur les parcelles engagées dans la Charte Natura 2000 Intégrer les connaissances apportées par les programmes de conservation d'espèces emblématiques |
| D - Suivre, évaluer le déroulement du Docob | Objectif transversal applicable à toutes les espèces | Suivre les zones et espèces à enjeux Suivre et évaluer la mise en œuvre des actions du Docob Intégrer les connaissances apportées par les programmes de conservation d'espèces emblématiques |
| E - Veiller à une bonne conduite des actions du Docob | Objectif transversal applicable à toutes les espèces | Animation du Docob Faire signer la Charte Natura 2000 Faire signer les contrats Natura 2000 Mise en œuvre et suivi des contrats forestiers Mise en œuvre et suivi des contrats non productifs Inventorier les couples de rapaces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux sur les parcelles engagées dans la Charte Natura 2000 Etude sur les zones à enjeux |

- POUR EN SAVOIR PLUS

Site internet dédié au site Natura 2000 : http://gorgesdeladordogne.n2000.fr

Opérateur local :

| En Corrèze | SEPOL | Contacts: Anthony Virondeau anthony.virondeau@sepol.asso.fr Mathieu André mathieu.andre@sepol.asso.fr 05 55 32 20 23 |
|---------------------------------|-----------------------------------|--|
| En Cantal et Puy-de- Dôme | AGIR pour la BIODIVERSIT AUVERGNE | Contact: Sabine Boursange sabine.boursange@lpo.fr 07 77 82 88 26 |

Direction départementale des territoires :

| Direction departementale des territoires : | | | |
|--|---|--|--|
| DDT Corrèze (administra- | Lien vers les pages dédiées à Natura | Contact : | |
| tion coordinatrice) | 2000 : | Ghislaine Nigen | |
| | http://www.correze.gouv.fr/Politiques- publiques/Nature-et- | ghislaine.nigen@correze.gouv.fr | |
| | environnement/L-evaluation-des- incidences-sur-les-sites-Natura-2000 | | |
| DDT Cantal | Lien vers les pages dédiées à Natura 2000 : http://www.cantal.gouv.fr/le-reseau- natura-2000-r695.html | Contact: Béatrice Joubert beatrice.joubert@cantal.gouv.fr 04 63 27 66 21 | |
| DDT Puy-de-Dôme | Lien vers les pages dédiées à Natura 2000 : http://www.puy-de-dome.gouv.fr/le- reseau-europeen-natura-2000- r861.html | Julien Chambonnière julien.chambonniere@puy-de- dome.gouv.fr 04 73 42 16 41 | |

Direction régional de l'environnement de l'alimentation et du logement

| DREAL Limousin | Lien vers les pages dédiées à Natura Contact : | |
|----------------|--|----------------------------------|
| | 2000 : | Thierry Fourgeaud |
| | http://www.limousin.developpement- | thierry.fourgeaud@developpement- |
| | durable.gouv.fr/reseau-natura-2000- | durable.gouv.fr |
| | r129.html | 05 55 12 96 11 |
| DREAL Auvergne | Lien vers les pages dédiées à Natura | Contact : |
| | 2000 : | Sylvain Marsy |
| | http://www.auvergne.developpement- | Sylvain.MARSY@developpement- |
| | durable.gouv.fr/natura-2000- | durable.gouv.fr |
| | r316.html | 04 73 17 37 35 |
| | | |